

N°2015-BCA-67

- Membres théoriques
: 5
- Membres en exercice
: 5
- Membres présents :
4
- Votants :
4

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

MARCHES D'ASSURANCES POUR LES BESOINS DU SDIS 76

Le 04 novembre 2015, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 22 octobre 2015, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2^{ème} Vice-Présidente
- Monsieur Gérard JOUAN, 3^{ème} Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

ETAIT ABSENT EXCUSE

- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1^{er} Vice-Président

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) est titulaire de plusieurs contrats d'assurances selon les différents risques à couvrir, dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2016.

En vue de la passation des nouveaux contrats, le Service a missionné le cabinet A.C.E. Consultants pour :

- La réalisation d'un audit des contrats en cours ;
- L'assistance à la passation des nouveaux contrats.

Il ressort de l'audit que l'ensemble des contrats en cours peuvent courir jusqu'à leur terme fixé au 31 décembre 2016. Une nouvelle mise en concurrence s'est cependant avérée nécessaire pour deux contrats ayant été résiliés par les assureurs concernés :

- Assurance des bris de machine (tous risques matériels) : le contrat a pris fin au 31 décembre 2014, après résiliation de l'assureur suite à des difficultés d'exécution ;
- Protection juridique : le contrat prend fin au 31 décembre 2015, l'assureur ayant résilié le marché du fait de notre sinistralité.

Un appel d'offres a donc été lancé pour la passation de nouveaux marchés d'assurances s'agissant des besoins suivants :

- Lot n°1 : Tous risques matériels
- Lot n°2 : Protection juridique

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 22 août 2015 au Bulletin officiel des annonces des marchés publics.

La date limite de remise des offres était fixée au 02 octobre 2015 à 12h00.

Les critères de jugement des offres définis dans le cadre de cette consultation sont les suivants :

- Valeur technique (réserves, franchises et montant des garanties, délais de préavis, gestion du contrat) : 60%
- Prix des prestations : 40%

Concernant le lot n°1 (tous risques matériels), cinq offres ont été reçues.

Concernant le lot n°2 (Protection juridique), la consultation a été déclarée infructueuse, aucune offre n'ayant été reçue sur ce dossier.

*

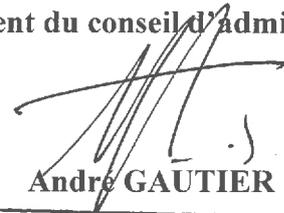
* *

La commission d'appel d'offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, s'est prononcée le 04 novembre 2015 sur l'attribution du lot n°1 relatif à l'assurance « tous risques matériels » ; elle a attribué le marché, d'une durée maximale de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2016, au cabinet A.D.H intermédiaire d'assurance mandaté par la compagnie ALBINGIA pour un taux de prime de 1,18% soit un montant de prime prévisionnelle pour l'année 2016 de 15 172,20 € TTC.

*
* *

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, ce dossier et autorisent le président à signer le marché ainsi que tout avenant sans incidence financière ou e moins-value ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant du marché initial avec la société retenue par la commission d'appels d'offres.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER

